

Note de rentrée aux parents d'élèves: année scolaire 2016/2017:

L'école du Puits de Calès accueille votre enfant, voici quelques informations importantes concernant la vie de l'école :

-Sécurité et ouvertures des portails : Pour la sécurité de vos enfants, les portails de l'école **resteront fermés et contrôlés** par gâches électriques et visiophones après chaque entrée ou sortie dans l'établissement. Afin de ne pas déranger intempestivement le personnel de l'école qui se chargera de contrôler à distance ces ouvertures, nous vous demandons de respecter les horaires d'entrée : **avant 8h45 puis avant 14h**. Les retards ne seront tolérés qu'à titre exceptionnel.

Le ministère rappelle les consignes suivantes aux personnels de l'Éducation nationale, aux parents d'élèves et aux élèves : « l'accueil à l'entrée des écoles et établissements scolaires est assuré par un adulte ; un contrôle visuel des sacs peut être effectué ; l'identité des personnes étrangères à l'établissement est systématiquement vérifiée ; durant l'année scolaire, chaque école et chaque établissement scolaire doit réaliser trois exercices de sécurité, dont un avant les vacances de la Toussaint - prioritairement l'exercice "attentat intrusion" et enfin, il est demandé aux familles de ne pas s'attarder devant les portes d'accès pendant la dépose ou la récupération de leurs enfants. »

-Les horaires de classe (24h hebdomadaires):

matin: 8h45/12h (sauf le mercredi 8h45/11h45)
après-midi: 14h/16h

Études ou activités périscolaires facultatives, tous les jours de 16h à 17h15 (puis garderies jusqu'à 18h25). Les parents qui le souhaitent peuvent venir récupérer leurs enfants entre 16h et 16h15.

-La fiche de renseignements et d'autorisations annuelle est à retourner à l'école dans les meilleurs délais.

-Assurance scolaire : Veuillez demander à vos assureurs une attestation d'assurance concernant tous les risques scolaires responsabilité civile et individuelle accident (à donner aux enseignants de chaque classe au plus vite).

-Les réunions d'informations et de rencontre avec les enseignants sont prévues dans chaque classe, en voici l'organisation:

le lundi 12 septembre à 18h15 pour les classes de Mme DURAND, Mme RAYMOND et M.CADAUX

le mardi 13 septembre à 18h15 pour les classes de Mme COLIN, M.CRESPY et Mme MONCET

le jeudi 15 septembre à 18h15 pour les classes de Mme HARDY et M.DUTHEIL

-Activités pédagogiques complémentaires : 2 fois 30 minutes hebdomadaires, pour élèves en difficulté en priorité, à partir de la mi-septembre, entretien préalable avec l'enseignant.

-Le calendrier de l'année scolaire est affiché sur le panneau à l'extérieur de l'école, ainsi que sur le site internet de l'école: <http://www.ecolepuitsdecales.com> ou tapez simplement le nom de l'école.

-Garderies : gratuites assurées par la mairie, réservées aux enfants dont les 2 parents travaillent avec attestation de l'employeur, **attention, se rendre à la Mairie, service éducation, pour l'inscription et non à l'école**. En voici les horaires

7h30/8h45
12h/12h20
13h25/14h
17h15/18h25

-Études surveillées: gratuites et en alternance avec les activités périscolaires, ouvertes à tous les élèves du CP au CM2 et sans restriction mais inscription préalable en mairie, lundi, mardi, jeudi et vendredi de **16h15 à**

17h15, assurées par les enseignants, puis garderie possible jusqu'à 18h25. Afin d'être certain d'avoir une place, nous vous conseillons d'y inscrire votre enfant, même si sa présence n'est pas régulière.

-Médicaments : seulement dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI), **tous les autres médicaments sont interdits à l'école.**

-Cantine : de 12h à 14h, réservation directement en Mairie ou par téléphone : 05/65/59/50/01 ou sur le site internet de la mairie.

-Absences : les enseignants notent 2 fois par jour dans un registre d'appel les absences des élèves, téléphonez le matin et justifiez par un mot écrit des parents ou un certificat médical. Pour l'année scolaire, des justificatifs d'absences à compléter seront fournis à vos enfants dans leur cahier de correspondance.

-Livres et cahiers : Fournis par l'école, nous vous demandons d'inciter vos enfants à en prendre le plus grand soin, les livres détériorés ou perdus seront à remplacer par les parents.

-Objets divers : argent, bijoux, jeux électroniques, cartes diverses, musique, téléphones portables... **sont interdits.** Vos enfants peuvent cependant apporter à l'école des ballons en mousse ou plastique léger, des cordes à sauter, des billes (du CP au CM2)... pour y jouer pendant les récréations.

-Vêtements : Ils sont trop souvent oubliés dans la cour ou sur les portemanteaux des couloirs, incitez vos enfants à ne pas les oublier et pensez à **bien les marquer** afin d'éviter les échanges. Les vêtements restants de l'année passée et non récupérés seront donnés en octobre à une association.

-Parasites (poux): pour éviter toute prolifération, pensez à surveiller régulièrement la tête de vos enfants.

-Vaccins: seul le D.T. Polio est obligatoire.

-Élections des parents d'élèves délégués au Conseil d'école: pendant la deuxième quinzaine d'octobre, 8 titulaires et 8 suppléants seront à élire parmi les parents d'élèves de l'école, **vous pouvez dès à présent venir vous faire connaître auprès du directeur.**

-Relation avec les enseignants: ils sont à votre disposition, chacun selon ses disponibilités. N'hésitez pas à les contacter et à prendre rendez-vous par le biais du cahier de correspondance. Le directeur est à la disposition des familles tous les soirs à 16h ou 17h15, le **vendredi** toute la journée, ou le mardi après-midi.

-Imprimés divers : Ils sont à retourner aux enseignants dans les plus brefs délais.

-Charte : Une charte des droits et devoirs de chacun régit les relations entre les différents acteurs de l'école, elle doit être respectée par tous, dans tous les moments et tous les lieux de l'école. Elle sera distribuée pour signature.

-Votre adresse mail: comme chaque année, nous vous la demandons dans la fiche de renseignements afin de vous faire parvenir diverses informations, pensez à l'écrire lisiblement afin de nous faciliter les tâches de secrétariat.

Toute information importante sera transmise par le biais du cahier de correspondance et le site internet.

-Blog : Le blog de l'école est consultable à l'adresse suivante : <http://www.ecolepuitsdecales.com> ou en tapant tout simplement le nom de notre école. Il regroupe tous les articles des classes et documents administratifs de notre école. Nous vous conseillons de vous y abonner (c'est gratuit) lors de votre première visite.

Bonne rentrée à toutes et à tous.

Signatures des responsables de l'enfant :